



Modalités, Informations et Questions fréquentes

Billetterie Pathé Gaumont

Proposée par la Commission Loisirs & Culture de la CMCAS 93
Réservée uniquement aux ouvriers droits, ayants droits et vendeurs désignés par la CMCAS.
Seuls les ouvriers droits peuvent bénéficier du quota de 10 billets par an.

1 – MODALITÉS D’INSCRIPTION & RÈGLEMENT

Le nombre de places étant limité, l’inscription est conditionnée au paiement immédiat, via l’un des deux modes suivants :

Inscription via le site “Mes Activités” (recommandé)

- La commande est prise en compte automatiquement à la validation du paiement par carte bancaire.
- Paiement en ligne sécurisé, conforme aux normes PCI-DSS.

Inscription papier

- Acceptée uniquement si le règlement est joint à la demande (chèque ou espèces).
- Les chèques doivent être libellés à l’ordre de CMCAS de Seine-Saint-Denis.

Privilégiez le paiement en ligne pour un traitement plus rapide, traçable et sécurisé.

2 – TARIF & CONDITIONS DE VENTE

- Tarif unique : 9,90 € par billet
- Chaque ouvrier droit peut commander jusqu’à 10 billets par année civile, quelle que soit sa composition familiale.
- Les ayants droits peuvent en bénéficier, mais le quota reste attaché à l’ouvrier droit uniquement.

En commandant, vous acceptez :

- Les Conditions Générales de Vente de la CMCAS,
- Les conditions du prestataire Pathé Gaumont (validité, restrictions, etc.).

Aucun remboursement ne pourra être effectué après validation.
Les billets périmés ne seront ni remboursés ni échangés.
Aucun paiement en plusieurs fois ne sera accepté.

3 – DÉLAIS DE RÉCEPTION

Commande via “Mes Activités” :

- Délai maximum de 72h ouvrées (hors week-ends et jours fériés).
- En cas de rupture ou événement exceptionnel, la CMCAS vous informera sans garantie sur ce délai.

Commande papier ou via correspondant SLV :

- Aucun délai garanti contractuellement, mais la CMCAS s’engage à traiter au plus vite.

4 – SÉCURITÉ, INCIDENTS DE PAIEMENT & RESPONSABILITÉS

- Conformément à l’article L221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ou de cinéma ne sont ni annulables, ni remboursables.
- Une commande validée est définitive et non modifiable.
- Aucun duplicata ne sera émis en cas de perte.

En cas de chèque refusé :

- Des frais de gestion forfaitaires de 30 € seront appliqués.
- La commande pourra être annulée sans préavis, et les billets annulés sans compensation.

5 – MISE À JOUR DE VOS COORDONNÉES

Merci de vérifier vos informations personnelles sur Carte Activ avant toute commande :

- Adresse postale
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

La CMCAS 93 ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception liée à une erreur de coordonnées.

Aucun envoi de secours ne sera effectué.

6 – INFORMATIONS UTILES

- Assurez-vous de recevoir la newsletter mensuelle de la CMCAS. Une adresse e-mail valide est indispensable.
- Les informations transmises à votre service RH ne sont pas transmises automatiquement aux Activités Sociales.
- N’hésitez pas à en parler autour de vous.
- Consultez régulièrement notre site :
<https://cmcas-seine-saint-denis.fr>

7 – BILLETS SUPPLÉMENTAIRES

Si vous avez atteint votre quota de 10 billets, vous pouvez commander des places supplémentaires via la billetterie nationale :

<https://ccas.fr>

